

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-105

Date de la convocation : 05/12/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 77

Conseillers représentés : 9

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 Vincent THIRION , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FAILLON Gérard , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 055 DELANDHUY Pascal , 056 DANNEAUX Dominique , 057 Pierre DEMISSY , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 Gérald LORFEUVRE , 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 028 MEIS Michel (à 029 SIGNORET Francis) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 064 MALVAUX André (à 062 PIEROT Chantal) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 099 LE GALL Jean François (à 097 AUDEGOND Michaël) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

**OBJET : AUTORISATION DE DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS VERT
INGENIERIE**

Vu les statuts de la communauté de communes notamment la compétence Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets actant la mise en œuvre du ZAN (zéro artificialisation nette) à l'horizon 2050. qui implique, après 2031, que toute surface mobilisée pour de l'urbanisation, et donc impliquant de l'artificialisation des sols et de l'imperméabilisation, fasse l'objet d'une compensation foncière en surface, soit par de la renaturation, soit de la désartificialisation des sols.

.../...

Considérant que la mise en œuvre du ZAN, en Argonne Ardennaise, nécessite de développer d'autres stratégies, en raison du faible gisement de foncier à reconvertir, notamment, la remobilisation du bâti existant, pour éviter de consommer du foncier, sera déterminante.

Considérant qu'une aide de 96 000 € (fonds vert) a déjà été accordée à l'Argonne ardennaise, aux Crêtes pré-ardennaises et à Ardennes Thiérache pour se grouper autour d'une étude sur la prise en compte du ZAN dans les stratégies d'aménagement ;

Considérant que pour se doter d'une étude la plus complète et opérationnelle possible, l'Etat a fléché une enveloppe supplémentaire sur le fonds vert pour deux compléments suivants :

- Etablir une boîte à outils opérationnelle sur la mutation du foncier et la remise sur le marché de l'habitat ancien. Attribution d'une subvention de 32 000 €

- Analyser en détail le marché immobilier sur les territoires de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et d'Ardennes Thiérache. Attribution d'une subvention de 24 000 €

Considérant que la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, coordinatrice du groupement, portera la dépense et bénéficiera de l'ensemble des subventions

Considérant qu'une délibération doit être fournie à l'Etat pour permettre de solliciter la subvention ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 83 voix POUR, 1 voix CONTRE (091 BOUILLON Mathieu et 2 ABSTENTIONS (024 DE POUILLY Jean , 032 MANESSE Jean Eric) décide :

- D'AUTORISER le président à déposer des dossiers de demande de subvention au titre du Fonds Vert – Ingénierie pour les études suivantes :

- Etablir une boîte à outils opérationnelle sur la mutation du foncier et la remise sur le marché de l'habitat ancien.

- Analyser en détail le marché immobilier sur les territoires de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et d'Ardennes Thiérache.

- De CHARGER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET



Le Président,

Benoît SINGLET

